

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 12 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 06 février

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	23

Présents : VASSAL Julien, BERTHEAS Audrey, ROSSI Xavier,
HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille,
BEAUFRERE Claire, MORRELLON Yoann, BERNOU Philippe,
OUAKKOUCHE Dalila, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, CHAPUIS
Laurent, MACHADO Elodie, VINCENT Pierre, MILLET Gaëtan,
DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, MATHEVON Marilyne,
PAYRE Damien.

Délibération : 2024/02
Administration
générale/délibération: Bilan des
acquisitions et cessions
foncières en 2023

Absent(s) excusé(s) : DUGOUGEAT Céline, ROSIER Franck, LLAVORI
Rémy, qui ont donné procuration respectivement à VASSAL Julien,
CHARENTUS Myriam et CHARVIEUX Sandra.

Absent(s) : HAMMACHE Nordine, LOUSSERT Emilie, SAILLIER Cindy,
MILHE Alexandre.

Nomenclature Contrôle de
légalité : 3.1 & 3.2

Secrétaire de séance : MACHADO Elodie

Monsieur le Maire rappelle/expose :

- Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit délibérer sur le bilan de ses acquisitions et cessions foncières et annexer ce bilan au Compte Administratif ;
- Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions ayant donné lieu à une signature d'acte authentique ou à un transfert de propriété au cours de l'année 2023 ;
- Cette inscription précise la nature du bien, sa localisation, l'origine de propriété, l'identité du cédant et du cessionnaire ainsi que les conditions de cession.

➤ **Acquisitions d'immeubles**

- Aucune acquisition en 2023 ;

➤ **Cessions immobilières**

1) Cession d'un tènement immobilier bâti (bureau de poste et dépendances) et non bâti (parkings), lots de la copropriété n° 117 à 122, sis 4 Cours Marin 42152 L'HORME

- Section F n°498 Cours Marin 14 a 20 ca
- pour une contenance globale de 14 ares et 20 centiares au prix de 200 000 € TTC à M. Alexandre Mansour FILLON-DHAOUADI, le 11 mai 2023.

L'ensemble immobilier comprend :

Lot 117 :

- Au rez-de-chaussée au niveau de l'impasse Marin : un garage et un local mis à disposition des restos du cœur composé d'un accueil, d'un bureau, d'une salle de distribution, d'un sanitaire et d'une salle de stockage pour 222 m²,
- Au R+1 (ou RDC au niveau de la place du 14 juillet) : les locaux de la poste composés d'une zone pour l'accueil du public, une zone guichet, 4 bureaux, une salle de repos, des sanitaires et la salle de tri pour 281,00 m²,
- Au R+2 : un appartement composé d'une cuisine, d'un salon séjour et 3 chambres pour 97 m².

Lots 118 à 122 : 5 emplacements de parkings extérieurs et allées de circulation

2) Cession d'une parcelle sise Avenue Pasteur 42152 L'HORME

- Section F n°658 Avenue Pasteur 01 a 22 ca
- pour une contenance globale de 1 are et 22centiares au prix de 5 563.20 € TTC (dont 927.20 € de TVA) à la Société CAP METROPOLE, le 4 août 2023.
- Cette parcelle n° 658 est issue de la parcelle cadastrée section F n° 636 lieu-dit Avenue Pasteur pour une contenance de un hectare quatre-vingt-onze ares vingt-quatre centiares (01ha 91a 24ca) qui a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division est issue la parcelle section F n° 658 vendue à CAP METROPOLE.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2023.

L'HORME, le 15 février 2024

Le Maire

J. VASSAL

La Secrétaire

E. MACHADO

